



Pension alimentaire pour ma fille ainée à mon ex-épouse

Par Visiteur

Bonjour

je verse une pension alimentaire pour ma fille ainée
à mon ex-épouse

ma fille doit rentrer en classe prépa à la rentrée de septembre prochain mais elle n'aura 18 ans que le 28 octobre
puis- je lui verser directement la pension?

si ce n'est pas le cas, puis-je le faire lorsqu'elle aura 18 ans?

actuellement la garde est alternée mais ma fille vit chez sa mère et nous ne la voyons presque plus

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

puis- je lui verser directement la pension?

si ce n'est pas le cas, puis-je le faire lorsqu'elle aura 18 ans?

Que prévoit le jugement quant aux modalités de versement de la pension à la majorité de votre fille?

cordialement

Par Visiteur

"le parent qui assume à titre principal la charge d'un enfant majeur qui ne peut lui-meme subvenir à ses besoins,peut demander à l'autre parent de lui verser une contribution à son entretien et à son éducation"

cela peut-il etre modifié? comment?

Par Visiteur

Monsieur,

Afin d'officialiser les choses et pour éviter tout tracas futur, vous devriez saisir le JAF de votre requête et pour cela attendre que votre fille soit majeure.

Ceci étant si votre fille continue à vivre chez sa mère il y a de fortes chances que votre demande n'aboutisse pas.

Cordialement